## **POST-PERMIS**

## SANS LA FORMATION POST-PERMIS





J'ai 8 points



J'ai 10



J'ai 12 points

+ 2 points

JÉRE ANNÉE

+2 points

25ME ANNÉE

+2 points

SEME ANNÉE

## **AVEC LA FORMATION POST-PERMIS**





J'ai 8



J'ai **12** points

Je suis la formation post permis entre le 6<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> mois

+ 2 points

JERE ANNÉE

+ 2 points

2FME ANNÉE

\* J'ai 12 points en 2 ans au lieu de 3, à condition de ne commettre aucune infraction donnant lieu à un retrait de points.

\*Dans le cadre d'une conduite accompagnée, la période probatoire est réduite à 1 an et demi